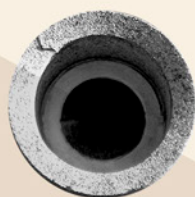


PATRIMOINE DE LA **RECONSTRUCTION** EN **NORMANDIE**



RÉGION
NORMANDIE

LE PATRIMOINE DE LA RECONSTRUCTION RECONNAISSANCE EN COURS

Héritage de la Seconde Guerre mondiale, la Reconstruction a été un laboratoire d'expérimentation architecturale et urbaine. Une partie des édifices est l'œuvre des plus grands architectes et urbanistes de l'époque, choisis par l'Etat pour leur modernisme, comme Auguste Perret au Havre, Marcel Lods à Sotteville-lès-Rouen. Ailleurs, des architectes régionalistes ont été mis à contribution comme Albert Laprade à Gournay-en-Bray, Marcel Chappey à Vire, Jacques Gréber à Rouen, Marc Brillaud de Laujardière à Caen.

LA PERCEPTION DE CE PATRIMOINE TRÈS CONTRASTÉE

Apprécié ici, décrié là-bas. Depuis les années 2000 et après l'inscription du Havre au Patrimoine mondial de l'Unesco en 2004, l'idée qu'il s'agit d'un patrimoine majeur pour la Normandie fait son chemin.

Caen. Façade de la Caisse d'allocations familiales.



Caen. Caisse d'allocations familiales.
Bas-relief « Ronde d'enfants »,
Jacques Bertoux et Charles Gianferrari, sculpteurs.

LES PRIORITÉS

- > **Valoriser et faire connaître ce patrimoine** : auprès des habitants mais également des touristes.
- > **Préserver, entretenir, adapter, rénover** : rénovation thermique, mise aux normes, adaptation aux modes de vie actuels, accessibilité...
- > **Respecter l'identité et l'architecture originelle** de ces bâtiments et quartiers.

LES AMBITIONS

- > **Sensibiliser les Normands à l'intérêt et à la richesse de ce patrimoine** et les inciter, en particulier les habitants des villes reconstruites, à en devenir des ambassadeurs.
- > **Fédérer les collectivités concernées au sein d'un réseau** pour qu'elles puissent échanger sur les bonnes pratiques à adopter pour maintenir/restaurer leur attractivité.
- > **Les soutenir dans la préservation** et la mise en valeur de ce patrimoine bâti remarquable.
- > **Favoriser la prise en compte des spécificités du patrimoine de la Reconstruction** lors des rénovations des bâtiments (publics, mais aussi et surtout privés) en agissant notamment sur la sensibilisation et la formation des professionnels.
- > **Intégrer le patrimoine de la Reconstruction dans la sphère du tourisme de mémoire**
Ancrer l'image de la Normandie comme la région de la réconciliation et de la renaissance, notamment en développant l'offre culturelle et touristique autour de ce patrimoine.

UN NOUVEAU LABEL

≡ PATRIMOINE DE LA RECONSTRUCTION EN NORMANDIE ≡

Rouen. Palais des consuls.
Grand Escalier. Bas-relief,
Maurice De Bus, sculpteur.



*"Ce patrimoine a vieilli,
il doit aujourd'hui être remis aux
normes sur le plan architectural
et urbanistique. Il faut également
développer une offre culturelle
et touristique autour.
C'est un patrimoine que nous
devons apprendre à regarder. Il faut
redonner envie aux habitants
d'y vivre et donner envie aux
touristes de le visiter".*

Guy Lefrand, vice-président
de la Région chargé de
l'aménagement du territoire.

Consciente des atouts de son abondant patrimoine de la Reconstruction et de la nécessité de le mettre davantage en valeur, la Région Normandie lance le label « Patrimoine de la Reconstruction en Normandie ».

OBJECTIFS

Prendre en compte à la fois son intérêt historique et architectural, son potentiel culturel et touristique, sa place dans l'aménagement du territoire et dans le cadre de vie des habitants.

LE CONSTAT

Présentes dans toute la Normandie, les villes reconstruites souffrent d'une perte de vitalité et d'attractivité qui se traduit notamment par une vacance de logements, de commerces et de services. Les centres en particulier souffrent d'une image négative due à un patrimoine immobilier vieillissant, non adapté aux besoins actuels.

"La reconstruction, c'était avant tout un projet qualitatif. Le but n'était pas de refaire à l'identique mais de faire mieux, de proposer un cadre de vie de qualité, contemporain, solide, confortable, fonctionnel, aéré et harmonieux. Il y avait réellement un projet artistique et esthétique qui s'est caractérisé par une myriade d'expérimentations, techniques, architecturales et stylistiques."

Patrice Gourbin, Docteur en histoire spécialiste de la Reconstruction et enseignant à l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Normandie.

Saint-Lô. Hôpital
Mémorial France-Etats-Unis.
Paul Nelson, architecte.



LABELLISATION, MODE D'EMPLOI

QUI PEUT CANDIDATER ?

Toutes les communes normandes possédant un patrimoine de la Reconstruction significatif (centre urbain, quartier, îlot, alignement, ensemble agricole...) édifié suite aux dommages de guerre, sans distinction de taille.

Un ensemble de communes peut candidater, mais chaque commune aura son propre certificat de labellisation.

COMMENT ?

Les communes candidates devront déposer un dossier auprès de la Région renseignant les différents items du référentiel ci-contre.

Le barème d'exigences est établi selon la taille de la collectivité (village, bourg, ville moyenne ou grande ville). Le dossier de candidature est disponible sur demande à :

label-reconstruction@normandie.fr

PATRIMOINE DE LA RECONSTRUCTION ET TOURISME DE MÉMOIRE EN NORMANDIE

Le tourisme de mémoire est une filière majeure de l'économie touristique normande (50 lieux ouverts à la visite, 5,5 millions de visites par an). La Région Normandie anime depuis 2014 un collectif d'acteurs pour faire de la Normandie LA destination internationale par excellence sur la Seconde Guerre mondiale, orientée vers des valeurs universelles incarnées dans le théâtre des opérations militaires.

La stratégie de destination en faveur du tourisme de mémoire vise à développer une offre touristique d'excellence à visibilité internationale à travers un projet partagé autour d'acteurs publics et privés, locaux, nationaux et internationaux. La Reconstruction et la valorisation de son patrimoine constituent de nouveaux axes à développer au sein de cette stratégie.

Rouen. René-Robert Cavellier de La Salle (navigateur et explorateur rouennais), Jean-Marie Baumel, sculpteur.



Périers. Place du Général-Leclerc.

RECENSER POUR MIEUX CONNAÎTRE

Un mémoire technique présentant en détail le patrimoine de la Reconstruction en Normandie a été réalisé par l'historien Patrice Gourbin.

Il est disponible sur demande à label-reconstruction@normandie.fr. Il permet de mieux apprécier les monuments concernés et d'aider les communes à identifier le patrimoine le plus intéressant à valoriser.

Caen. ISAI Reine-Mathilde. Marc Brillaud de Laujardière, architecte.

UN RÉFÉRENTIEL DE 14 ENGAGEMENTS RÉPARTIS EN 4 THÉMATIQUES

Thème 1

APPRÉCIATION QUALITATIVE : QUALITÉ ET ESTHÉTIQUE ORIGINELLES DE L'ENSEMBLE

- 1] Disposer d'un patrimoine normand de la reconstruction significatif
- 2] Avoir une concordance de la proposition avec le périmètre de reconstruction
- 3] Justifier de l'utilisation de matériaux de qualité
- 4] Présenter des points forts architecturaux et urbains
- 5] Afficher des éléments de second œuvre de qualité
- 6] Présenter des éléments d'intérêt artistique

Thème 2

APPRÉCIATION DE L'ÉTAT ACTUEL : ÉTAT D'ENTRETIEN, ACTIONS ENGAGÉES

- 7] Avoir mis en place des mesures de protection, de contrôle ou d'incitation
- 8] Avoir mis en place des actions ayant limité les pathologies du bâti dû à l'usure, à la vétusté ou au manque d'entretien
- 9] Avoir mis en place des actions pour assurer la conservation des points forts

Thème 3

APPRÉCIATION SOCIALE : CONNAISSANCE, MÉDIATION, VALORISATION

- 10] Détenir des informations sur la ou les personnalités significatives intervenues dans la reconstruction
- 11] Lister les publications présentant le patrimoine concerné
- 12] Avoir mis en place des actions de valorisation et de médiation (de moins de 10 ans)

Thème 4

ENGAGEMENTS

- 13] Prévoir des actions de valorisation et de sensibilisation des habitants et des touristes
- 14] Prévoir des actions de conservation

POUR TOUTES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS,
LA RÉGION NORMANDIE EST À VOTRE DISPOSITION
label-reconstruction@normandie.fr
02 35 52 57 34

APPEL À PROJETS VILLES RECONSTRUITES

Dans le cadre de sa politique de redynamisation des villes moyennes et centres-bourgs, la Région Normandie a déjà lancé en 2017 et 2018 deux appels à projets « Villes reconstruites » pour soutenir les villes dans leurs projets. Résultat, 14 villes lauréates (Argentan, Avranches, Caen, Coutances, Evreux, Falaise, Flers, Le Havre, Lisieux, Louviers, Rouen, Vire, Saint-Lô, Yvetot) pour un total de plus de 21 millions d'€ de subventions.



Le Havre. Vue depuis la tour de l'Hôtel de ville vers l'église Saint-Joseph.

INSTRUCTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidatures seront instruites conjointement par les directions de la Culture et du Patrimoine (DCP) et de l'Aménagement des territoires (DAT) de la Région Normandie. L'analyse du dossier de candidature et la planification d'une visite sur site se feront dans un délai de 3 mois.

À la suite de l'audit sur site, un rapport d'opportunité sera rédigé (conformité ou non au référentiel, points forts, pistes d'amélioration). Les candidatures validées seront ensuite proposées pour avis consultatif à un comité copiloté par la Région Normandie, associant des experts, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et les partenaires concernés afin de statuer sur la labellisation (avis favorable ou défavorable). La décision d'attribution sera ensuite prise par la Région Normandie puis la notification sera effectuée auprès des candidats.

L'OFFICIALISATION DE LA LABELLISATION

Les labellisés se verront remettre une plaque « Patrimoine de la Reconstruction en Normandie » lors d'une cérémonie en présence d'élus régionaux et bénéficieront d'un kit de communication (logo, charte graphique, bloc marque, affiche A3, plaquette). Ces outils permettront aux habitants, comme aux touristes, d'identifier facilement les communes engagées dans cette démarche de valorisation et de préservation du patrimoine.

ENGAGEMENT, SUIVI ET RENOUVELLEMENT

Le label est décerné pour une période de 6 ans. Les communes s'engagent à respecter les règles inhérentes à la labellisation : respect des engagements du référentiel, respect de la marque, des droits de communication, valorisation du label. Tous les ans, elles devront transmettre aux services régionaux un rapport d'activité, présentant les actions de valorisation et de conservation réalisées sur l'année écoulée. A la fin de la 3^e année, un point à mi-parcours avec un audit de suivi sera réalisé.

Au terme des 6 ans, un dossier de renouvellement du label pourra être soumis par la commune. Les conditions de ce renouvellement seront similaires à l'audit initial. Si une collectivité s'avérait déclassée par le jury, elle aurait l'obligation de retirer l'ensemble des panneaux installés sur son territoire et de supprimer toute mention relative au label de ses supports de communication.

